



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 3 mai 2022 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

70, rue de Sydney :

La demande vise à rendre réputée conforme la marge latérale droite du futur bâtiment à 6,89 m au lieu de 9,0 m comme l'exige le *Règlement de zonage no 480-85*.

Le public est admis lors de la séance de consultation du conseil municipal en respectant les règles et mesures prévues par la Santé publique.

Une présentation des projets visés par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 13 avril 2022

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca